

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2025****NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	22
- votant par procuration	7
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 5 décembre 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-sept novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte POLLET
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Arlette LECACHEUR est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.88/12.25

Objet : Ecoles de sports – subventions 2025
Répartition des crédits

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 04.12.2025

Délibération n° : D.88/12.25
Objet : **Ecole de sports – subventions 2025**
Répartition des crédits

Monsieur LEMAÎTRE rappelle que les écoles de sports concernent les associations sportives qui ont mis en place une structure de formation pour les jeunes de moins de 15 ans. L'objectif est d'inciter les associations sportives à former les bénévoles par le biais de leur fédération respective et d'augmenter le nombre de jeunes pratiquants.

Chaque année, lors de l'élaboration du budget primitif, une enveloppe est prévue pour soutenir financièrement les associations lillebonnaises qui disposent d'une école de sports.

La répartition de cette enveloppe est effectuée en tenant compte des critères identiques aux années passées et des éléments transmis par les différentes associations concernées.

Pour mémoire, les critères sont :

- Nombre de jeunes de moins de 15 ans
- Augmentation du nombre de jeunes
- Coût de la pratique en fonction du nombre de licenciés
- Niveau d'encadrement
- Frais d'engagement et d'arbitrage

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant qu'il convient de répartir la somme inscrite au budget primitif 2025 entre les différentes écoles de sports lillebonnaises concernées,

Considérant que la seule présence de conseillers intéressés au cours de ladite délibération peut influencer le vote du Conseil Municipal, les élus membres des associations concernées ne prennent pas part au débat et se retirent au moment du vote de la présente délibération,

Considérant qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les élus se déclarant membres des associations concernées par l'attribution de subvention(s) ne prennent pas part au vote de la délibération.

Considérant qu'afin d'éviter d'influencer le vote du Conseil Municipal et afin d'éviter tout conflit d'intérêt, Mme BEAUDOIN, Mme CASTEL et Mme OUF (élues de la majorité) et, M. CIBOIS (élu de l'opposition) membres d'associations ne prennent pas part au débat, se retirent au moment du vote et ne prennent pas part au vote de la délibération.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 04.12.2025

Délibération n° : D.88/12.25
Objet : Ecoles de sports – subventions 2025
Répartition des crédits

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la répartition de la somme inscrite au budget primitif 2025 entre les différentes écoles de sports comme indiqué dans le tableau en annexe.

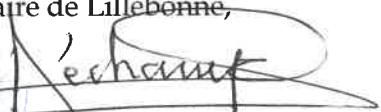
DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soit 25 voix pour (Mme le Maire, M. BELGHACHEM, Mme PATIN, M. MORO, Mme LONGO, M. LEMAÎTRE, Mme MANDEVILLE, M. SZALEK, Mme BAILLEUL, Mme DAJON, Mme POLLET, M. MOUDJIH A FIONG, M. HAMMAN, M. LEPAREUX, M. BELGHACHEM, M. GONZALEZ, M. DUHAMEL, Mme LECACHEUR, M. WALCZAK, Mme DE MILLIANO, M. GOGNET, M. GIMAY, Mme TAKARLI, Mme COUTURE, Mme BEAUMONT)

LES 4 ELUS MEMBRES DES ASSOCIATIONS N'ONT PAS PRIS PART AU DÉBAT, SE SONT RETIRÉS AU MOMENT DU VOTE ET N'ONT DONC PAS PRIS PART AU VOTE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Arlette LECACHEUR.


VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 04.12.2025

Délibération n° : D.88/12.25
Objet : **Ecole de sports – subventions 2025**
Répartition des crédits

SUBVENTION TOTALE 2025	
USL PATINAGE ARTISTIQUE	1 072,10 €
USL BADMINTON	925,96 €
USL BASKET	1 633,50 €
USL DANSE PASSION	123,54 €
USL FOOTBALL	3 345,07 €
USL HANDBALL	1 232,49 €
USL JUDO	812,82 €
USL KARATE	803,36 €
USL TENNIS	856,44 €
USL TENNIS DE TABLE	94,07 €
USL VCL	119,97 €
USL ECOLE NORMANDE DE CATCH	189,54 €
USL ATHLÉTISME - GABS	1 935,17 €
<i>Sous-total USL</i>	13 144,03 €
OBJECTIF VTT	855,97 €
TOTAL	14 000,00 €